



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.19
19 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Genève, 18-21 février 2002

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA SIXIÈME SESSION**

18-21 février 2002

Rapporteur: M. Paul Frix (Belgique)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED	Espagne, pour l'UE
Égypte, pour le Groupe des 77 et la Chine	Ouganda, pour le Groupe africain
Sri Lanka, pour le Groupe asiatique et la Chine	Chine
Bangladesh, pour les PMA	Cuba

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le mercredi 27 février 2002, à la:

Section d'édition de la CNUCED,
Bureau E.8108, télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5656/1066.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que les sujets que la Commission allait examiner occupaient une place centrale dans les efforts de développement, pour deux raisons. En premier lieu, il convenait de garder à l'esprit le lien inévitable entre le contexte macroéconomique et les activités microéconomiques. En second lieu, dans la conception actuelle du développement, les opérateurs clefs dans une économie de marché étaient les entreprises, dont l'action décidait de la réussite ou de l'échec d'une stratégie de développement. Les interactions entre entreprises et pouvoirs publics revêtaient dès lors une importance capitale. S'agissant des conditions qu'il fallait réunir pour que les entreprises puissent accomplir leur rôle dans le développement, les négociations commerciales étaient un élément extrêmement important, mais pas suffisant en soi, pour le développement. Le résultat final dépendait, entre autres, de l'existence d'un secteur productif apte à réagir immédiatement aux possibilités qui s'offraient, faute de quoi les possibilités commerciales restaient sans effet. De nombreux facteurs permettaient au secteur productif de réagir aux possibilités commerciales. Certains d'entre eux dépendaient des entreprises, des entrepreneurs et de leur aptitude personnelle à innover, mais d'autres étaient du ressort des pouvoirs publics, par exemple l'efficacité de l'administration douanière, la facilitation du commerce, le commerce et l'infrastructure électroniques, la législation appropriée, etc. Ces facteurs-là ne relevaient pas du microéconomique.
2. Le Secrétaire général de la CNUCED a brièvement appelé l'attention de la Commission sur l'affaire Enron et sur les nombreuses répercussions de la faillite de cette entreprise. Il s'agissait d'un exemple classique de carence à tous les niveaux de la gouvernance d'entreprise. Il était étonnant qu'un pays qui avait servi de modèle dans l'économie de marché à l'échelle mondiale puisse connaître des problèmes aussi graves, et il y avait de nombreux enseignements à en tirer en ce qui concerne le niveau adéquat de supervision, de comptabilité et d'information financière.
3. S'agissant des principaux points examinés par les réunions d'experts, l'une des questions concrètes avait trait à l'apport de ressources financières suffisantes, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). L'aspect le plus important de ce problème était qu'il y avait une lacune flagrante sur le plan du financement international: d'une part, le microfinancement était disponible pour les microentreprises et, de l'autre, les grandes entreprises avaient également

accès aux ressources financières, mais le financement assorti de conditions raisonnables faisait défaut pour les PME. Les obstacles à surmonter étaient certes importants, mais les gouvernements pouvaient obtenir des résultats non négligeables en travaillant ensemble à la diffusion des meilleures pratiques qui réduisent les risques et les coûts de transaction.

4. Enfin, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné qu'aider les entreprises à devenir plus compétitives était la clef du développement et déterminerait quels avantages pouvaient être retirés de la Conférence ministérielle de Doha et de ses suites.

5. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et la Chine**, a fait remarquer que les trois réunions d'experts dont les recommandations serviraient de base à celles de la Commission traitaient toutes de questions éminemment importantes pour le développement. Le Groupe des 77 et la Chine insistaient sur la nécessité de renforcer les infrastructures de communication de manière générale et les transports et la facilitation du commerce en particulier, et ainsi que sur la nécessité de soutenir le secteur des PME par des mesures appropriées, aux échelons national, régional et international. La place de la parité entre les sexes dans le débat sur le développement devra être examinée chaque fois que la question se posait et la CNUCED devait mettre un point d'honneur à intégrer les questions de parité dans ses divers domaines d'intervention, comme elle l'avait déjà fait avec succès dans le domaine du développement des entreprises.

6. Le Groupe des 77 attachait une grande importance au travail accompli par la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux qui s'était tenue en septembre 2001. Les nouvelles technologies étaient en train de modifier le paysage économique mondial dans lequel opéraient les entreprises des pays en développement comme des pays développés. La compétitivité des entreprises se mesurait à leur capacité à se connecter aux marchés mondiaux en temps réel, pour livrer des produits de qualité. Sur ce plan, les entreprises des pays en développement, et surtout celles des PMA, devaient faire face à un certain nombre d'obstacles particuliers, tels que le développement insuffisant des télécommunications, la disponibilité limitée et le coût élevé des équipements de transport et la difficulté d'obtenir un financement d'un coût raisonnable. Pour remédier à cette situation, un effort soutenu des gouvernements ainsi que de la communauté internationale s'imposait. La Commission devait accorder l'attention voulue à ce sujet dans ses travaux futurs.

7. Il convenait de se féliciter de ce que la CNUCED mette l'accent sur les PME et leur financement. Les PME constituaient l'épine dorsale de toute l'économie. Elles contribuaient à la croissance économique de manière générale et à la création d'emplois en particulier, mais également au développement social. Comme l'avait relevé le Secrétaire général de la CNUCED, la véritable difficulté pour l'après-Doha était de faire en sorte que les entreprises dans les pays en développement soient en mesure de saisir les occasions que pouvaient offrir les nouvelles possibilités du commerce international.

8. La constitution d'une capacité de production ou la levée des contraintes affectant l'offre supposait l'existence ou la création d'un secteur des PME puissant et dynamique. Les PME détenaient donc la clef du développement économique. Pour que ce secteur s'épanouisse, il fallait réunir les conditions nécessaires pour susciter l'autofinancement mais aussi pour accéder à un financement local et international assorti de conditions raisonnables. Entre les institutions financières qui préféraient prêter aux grandes entreprises ou aux gouvernements, d'un côté, et des donateurs qui privilégiaient les programmes de microfinancement, de l'autre, il y avait un vide en ce qui concernait les PME. Le renforcement des capacités était essentiel à cet égard, parce que les ressources financières seules, sans appui technique ni services de développement des entreprises, donnaient rarement des résultats durables. Le Groupe des 77 et la Chine encourageaient la CNUCED à continuer d'œuvrer à l'amélioration de la compétitivité des PME en développant leurs capacités de production par un accès plus facile aux ressources financières, à la technologie et à d'autres intrants pertinents.

9. S'agissant de l'intégration des questions de parité entre les sexes, l'entreprenariat féminin n'avait toujours pas bénéficié de l'attention concertée et coordonnée qu'il méritait. Le Groupe avait pris note des orientations et recommandations proposées par la Réunion d'experts de 2001, dont plusieurs étaient déjà à l'ordre du jour dans bon nombre de ses États membres, tandis que d'autres recommandations étaient examinées attentivement en vue de leur intégration, le cas échéant, aux stratégies de développement.

10. En ce qui concernait la parité entre les sexes et les technologies de l'information et de la communication (TIC), ces technologies et le commerce électronique jouaient un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la croissance économique et du développement mais, nonobstant les grandes potentialités des TIC et de l'Internet, seuls ceux qui avaient accès

à ces technologies à des tarifs abordables et savaient les utiliser à bon escient pouvaient en profiter. Dans bien des pays en développement, de nombreux pauvres, dont une large proportion de femmes, et de nombreux habitants des zones rurales qui n'avaient pas les moyens d'acquérir des ordinateurs et dont les foyers n'étaient souvent même pas reliés à l'infrastructure nationale de télécommunication risquaient d'être marginalisés. Cela étant, les expériences dont il avait été fait état au cours de la Réunion d'experts montraient bien que les nouvelles technologies, si elles étaient accessibles et utilisées, pouvaient créer de nouvelles possibilités commerciales pour les femmes, en particulier dans les pays en développement. Le Groupe faisait donc sienne la conclusion de la Réunion d'experts soulignant que la connaissance et l'Internet étaient des biens publics et qu'il fallait prendre toutes les mesures voulues pour assurer un accès rapide, équitable et abordable à l'Internet et aux TIC, en particulier pour les femmes.

11. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et la Chine**, a exprimé son soutien entier aux travaux accomplis par la CNUCED sur le commerce électronique, qui constituaient un complément utile à ceux en cours au plan régional. Il s'est félicité des conclusions de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux, qui aideraient à promouvoir l'utilisation du commerce électronique et à renforcer les prestataires de services de transports dans les pays en développement. Par ailleurs, la mise en place d'un cadre juridique permettant l'utilisation des documents électroniques était importante pour permettre le développement du commerce électronique.

12. Considérant le ralentissement récent de l'activité économique, le représentant de Sri Lanka a insisté sur l'importance des derniers travaux de la CNUCED dans le domaine du financement des PME et l'a encouragée à continuer ses programmes d'assistance technique pratique visant à rendre les PME plus solvables et le personnel bancaire plus apte à évaluer les demandes de prêt de cette catégorie d'entreprises. Ces activités pouvaient être rendues plus efficaces par le recours aux technologies de l'information, et la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur le financement électronique pour le développement de l'entreprise. Enfin, la CNUCED devait intégrer le souci de parité entre les sexes dans l'ensemble de ses travaux sur les TIC et le commerce électronique, et procéder à un travail d'analyse du rapport entre les questions de parité et les TIC et le commerce électronique afin de recenser les possibilités qui pouvaient s'offrir aux femmes dans l'économie numérique. Le Groupe asiatique et la Chine s'inquiétaient de l'insuffisance, quantitative et qualitative, des données sur le commerce électronique

et encourageaient le secrétariat à continuer ses activités dans ce domaine pour faire en sorte que ces données soient comparables au plan international.

13. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), s'est félicité du travail accompli par la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux et a fait remarquer qu'il était essentiel de disposer d'un système efficace de transport des marchandises destinées à l'exportation pour que les produits soient compétitifs et que les fabricants fassent des bénéfices suffisants. Il a aussi relevé qu'il fallait établir une distinction bien claire entre le commerce électronique interentreprises et le commerce électronique entreprise-consommateur. Ce second type de commerce électronique ne pouvait être envisagé dans la pratique à ce stade pour bon nombre de PMA, en raison, entre autres, de l'emploi limité des cartes de crédit et du commerce électronique, mais dans les relations d'entreprise à entreprise, il était devenu monnaie courante. Le représentant du Bangladesh a ensuite souligné le rôle des microentreprises et des entreprises moyennes dans les économies des PMA. Plusieurs PMA – le Bangladesh en particulier – comptaient certes des exemples encourageants de financement de microentreprises mais le problème du financement des PME était beaucoup plus complexe, parce que les filières bancaires habituelles étaient tout simplement incapables de satisfaire cette demande. Les PMA appuyaient donc les activités que la CNUCED continuait de mener sur le sujet du financement des PME. Toutefois, en raison du développement limité des technologies de l'information et de l'absence de réglementations appropriées, le recours au financement électronique pour les PME nécessitait encore une certaine prudence. Quant à l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale, les PMA avaient pris des initiatives qui encourageaient la participation des femmes au développement socioéconomique; ces programmes prouvaient que, si l'occasion leur était donnée, les femmes pouvaient assurer une part importante de l'entrepreneuriat local. Les PMA jugeaient cet aspect capital pour le processus de développement et félicitaient la CNUCED de l'attention qu'elle lui portait.

14. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a félicité le secrétariat de la qualité des documents établis pour les différentes réunions d'experts et a mentionné plus particulièrement le *E-Commerce and Development Report 2001* (Rapport sur le commerce électronique et le développement, 2001).

15. L'adoption de bonnes pratiques dans le commerce électronique et les transports internationaux était essentielle pour la facilitation du commerce. L'intérêt suscité par la Réunion d'experts de septembre 2001 sur le sujet, dont attestaient le grand nombre et la qualité des experts qui y avaient participé, montrait bien l'importance attachée à ces enjeux. L'assistance technique que la CNUCED avait fournie, et devait continuer de fournir, était bien appréciée.

16. Il ne pouvait y avoir augmentation de la compétitivité des PME, dans les pays en développement ou dans les pays développés, sans accès au financement, y compris le financement électronique. Il fallait donc s'employer à renforcer les institutions, à mettre au point de nouveaux systèmes d'accès au financement et à mettre en place un cadre de supervision et de réglementation approprié.

17. L'UE accordait de l'importance à l'intégration des questions de parité entre les sexes en tant que base d'un développement véritable et équilibré de la société, comme il était dit dans la Déclaration de Bangkok. Les recommandations de la Réunion d'experts sur le sujet devaient être prises en compte dans tous les domaines d'activités de la CNUCED, et pas seulement dans le domaine d'intervention de la Commission. Une instance de coordination devait être créée pour surveiller la mise en œuvre des recommandations de la Réunion d'experts.

18. Le nouveau point 7 de l'ordre du jour était consacré aux incidences pour la CNUCED de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. La CNUCED avait une expérience considérable dans plusieurs domaines pertinents, tels que la facilitation du commerce, et était bien placée pour apporter sa contribution dans ces domaines.

19. Dans le choix des nouveaux thèmes à confier aux futures réunions d'experts semi-permanentes, le processus actuel d'examen à mi-parcours devait être gardé à l'esprit. Il était important de déterminer sur quel sujet il fallait se concentrer et dans quels domaines la CNUCED disposait d'un avantage comparatif.

20. Étant donné que de nombreux domaines d'intervention de la CNUCED étaient liés à des travaux entrepris par le CCI, la coopération avec ce dernier était nécessaire pour éviter les doubles emplois. L'un des domaines de coopération était le «e-Trade Bridge» du CCI.

21. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait remarquer que la révolution de l'information avait bouleversé le mode de fonctionnement des relations d'affaires. De ce point de vue, trois grands défis étaient posés à la région africaine: l'urgente nécessité de mettre en place une infrastructure de transport adaptée et suffisante pour acheminer les biens et services rapidement et efficacement; l'urgente nécessité de mettre en place une infrastructure de télécommunications et de technologies de l'information moderne et d'un coût raisonnable; et la difficulté de former des ressources humaines, dans les secteurs tant privé que public, afin d'accroître la compétitivité sur le marché mondial.

22. De l'avis du Groupe africain, l'un des grands facteurs de blocage dans la lutte pour la survie, la croissance et la compétitivité concernait l'accès à un financement assorti de conditions raisonnables. Il fallait espérer que les résultats de la Réunion d'experts sur cette question seront transmis à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, et se féliciter des efforts que la présidente de la Réunion d'experts déployait dans ce sens.

23. La question de la parité entre les sexes était pertinente pour les entrepreneurs et pour le financement des PME, compte tenu de l'importance de l'entrepreneuriat féminin pour le développement économique. Pour cette raison, le Groupe africain approuvait les recommandations de la Réunion d'experts sur la question, notamment celle relative à l'intégration des questions de parité dans les politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication. L'importance du programme EMPRETEC en tant que facteur de création d'emplois, de liens entre les PME-STN et les sociétés transnationales et de coopération Sud-Sud devait être également soulignée et, à cet égard, les partenaires pour le développement voudront peut-être aider financièrement à renforcer et élargir ce programme. Enfin, le Groupe africain espérait que les activités proposées pour l'après-Doha seraient mises en œuvre, au moyen de ressources additionnelles, tout en préconisant la prudence, en ce sens, qu'il fallait poursuivre l'application intégrale du Plan d'action de Bangkok.

24. Le représentant de la **Chine** dit que la Réunion d'experts sur les transports et le commerce électronique avait permis de procéder à un échange de vues détaillé et approfondi débouchant sur des suggestions constructives, aussi fallait-il espérer que les vues des experts seront dûment prises en compte dans les résultats des travaux de la Commission. Le commerce électronique ouvrait des possibilités considérables, mais la plupart des pays en développement disposaient

d'une infrastructure de communication déficiente et devaient payer cher leurs communications, d'où de sérieuses difficultés de développement du commerce électronique. La Chine se félicitait de voir dans le programme de coopération technique proposé par la CNUCED pour aider les pays en développement à participer activement au programme de travail de l'après-Doha une proposition de renforcement des capacités en matière de commerce électronique, et elle espérait que des fonds suffisants pourront être mobilisés pour ce projet.

25. Le représentant de **Cuba** a relevé la croissance fulgurante du commerce électronique au cours des dernières années et son importance pour l'ensemble de l'économie. Pour que les pays en développement puissent tirer parti du commerce électronique, il fallait mettre en valeur les ressources humaines et améliorer tant les niveaux d'instruction que l'accès à Internet. Ceci exigeait non seulement l'accès au matériel informatique mais également un surcroît de développement des infrastructures. Ces efforts devaient être étendus aux zones rurales, en particulier celles où les connexions téléphoniques, voire la radio ou la télévision, étaient quasi-inexistantes. Le représentant de Cuba approuvait les conclusions de la Réunion d'experts et estimait également que les pouvoirs publics devaient contribuer à l'amélioration des infrastructures physiques et éducatives des pays en développement si l'on voulait que ces derniers tirent parti du commerce électronique.

26. Le Gouvernement cubain était convaincu de l'importance de ce processus et avait donc mis au point un programme moderne d'éducation et d'informatisation. Ce programme permettait aux étudiants d'acquérir et d'utiliser des compétences informatiques depuis l'école primaire jusqu'aux dernières années de l'enseignement supérieur.

27. Les taux d'analphabétisme en Amérique latine étaient plus élevés que la moyenne mondiale, ce qui constituait une entrave de plus au développement du commerce électronique. Il y avait grand besoin d'un soutien de la communauté internationale. Le transfert du savoir-faire et du capital entre les entreprises des pays industrialisés et celles des pays en développement était important, mais les rapports de coopération Sud-Sud étaient aussi extrêmement précieux.

28. Le rapport de la Réunion d'experts mettait en lumière les difficultés que les PME éprouvaient à obtenir un financement et des garanties de crédit. Les gouvernements devaient impérativement trouver des solutions au problème du financement des PME. L'évaluation de

la solvabilité des PME était entravée par le manque de transparence et, de ce fait, ces entreprises se voyaient souvent proposer des conditions défavorables. L'intégration des questions de parité entre les sexes était importante non seulement pour le principe mais également eu égard à la contribution des femmes en général, et des femmes entrepreneurs en particulier, au développement économique. Cuba était d'accord avec les recommandations de la Réunion d'experts sur le sujet.

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

29. La sixième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 21 février 2002. Elle a été ouverte le 18 février 2002 par M. Ali Mojtahed Shabestari (République islamique d'Iran), Vice-Président de la Commission à sa cinquième session.

B. Élection du Bureau

30. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 février 2002, la Commission a élu le Bureau suivant:

Président: M. Julio Vázquez Roque (Cuba)

Vice-Présidents: M. Camilo Ruiz Blanco (Colombie)

M. B. G. Chidzausiku (Zimbabwe)

M^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman)

M. Eberhard von Schubert (Allemagne)

M^{me} Zuzana Kubikova (Slovaquie)

Rapporteur: M. Paul Frix (Belgique)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

31. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/41, tel que modifié oralement. En conséquence, l'ordre du jour de la sixième session se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement
4. Amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises
5. Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale
6. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées formulées par la Commission à sa cinquième session
7. Incidences des suites de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission
8. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement
